

2071 u

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur

Date et signature (2) : 24/6/98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

GESTION MENTALE - APPROFONDISSEMENT

CODE DE L'U.F. (3)	97 11 15 03 651	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 23/6/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	97 11 15 03651	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Méthodologie spéciale : approfondissement de la gestion mentale	CT	F	32
2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable *Provit* 131 -08- 1998

 b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

bc
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 14 SEP. 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. FINALITES GENERALES :

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES :

Cette unité de formation vise à rendre l'apprenant capable :

- de comprendre les trois gestes complexes (compréhension, réflexion et imagination) mis à jour en *gestion mentale* ;
- d'intégrer ces savoirs dans la pratique de la préparation des cours, de la gestion du cours proprement dit et dans le soutien méthodologique du groupe-classe.
- de s'auto-observer avec ces outils plus complexes ;
- d'utiliser avec les autres praticiens de la *gestion mentale* un langage commun.

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

Pour entamer cette unité de formation, l'apprenant devra prouver sa capacité :

- à construire une leçon en tenant compte des éléments de base de la *gestion mentale* ;
- à présenter les résultats de ses premières auto-observations ;
- à construire tout autre projet d'application des concepts de base de la *gestion mentale* (décidé de commun accord avec le formateur).

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation "*Gestion mentale – Initiation.*"

GESTION MENTALE – approfondissement

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT :

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DU COURS :

Le cours vise à rendre l'apprenant capable :

- de définir et approfondir les trois gestes complexes (compréhension, réflexion et imagination) de la gestion mentale telle que définie notamment par Antoine de La Garanderie ;
- d'appliquer ces concepts à des situations quotidiennes de la vie de la classe ainsi qu'à la préparation de cours en vue d'une transformation des pratiques habituelles, en tenant compte des limites de la technique d'intervention qu'est la gestion mentale .

A partir des trois gestes complexes, l'apprenant pourra :

- définir son propre fonctionnement mental et le situer par rapport aux concepts de base ;
- prendre conscience que sa manière d'enseigner est basée sur ce fonctionnement ;
- tenir compte dans sa méthodologie pédagogique de fonctionnements différents du sien.

ANNEXE

GESTION MENTALE : APPROFONDISSEMENT
BELLEFLAMME

LIBRE CONFESIONNEL

Code: 97 11 15 U 36 S1

dossier :2371 U

domaine: 903

ANNEXE 4 PROGRAMME:

Le programme de l'approfondissement ne prend pas plus de recul que celui de l'initiation. Il n'est pas un programme pour un système d'enseignement du niveau supérieur court.

Il apparaît comme fermé sur lui-même, comme si il s'agissait d'une **doctrine** transmise telle quelle et qui ne souffre d'aucune initiative de la part de celui qui voudrait l'appliquer. Il n'est toujours pas fait mention de son auteur : Antoine de La Garanderie.

Nous entrons dans le jargon particulier lorsque des notions telles que compréhension, réflexion et imagination sont considérées comme des **gestes**, il s'agit vraiment de **LA** doctrine, sans recul aucun .

Cette formation s'inscrivant dans le cadre de **l'enseignement** de promotion sociale devrait présenter cette technique qui s'inscrit dans le cadre des méthodes de travail avec plus de recul: d'où vient cette technique, quelles en sont les bases théoriques, quelles en sont les limites, les dérives éventuelles.

Ceci permettrait aux personnes qui suivent cette formation d'en saisir les tenants et aboutissants, d'en faire un outil personnel en sachant où elles vont.

Je conseille vivement aux concepteurs de ce dossier de s'en référer aux études critiques qui ont paru sur le sujet: à savoir:

"La gestion mentale en questions", A propos des travaux d'Antoine de La Garanderie, sous la direction de Charles Gardou. Ramonville Saint Agne, ÉRÈS, 1995.



Louise GOTOVITCH
09/07/98

CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant prouvera au moyen d'un document écrit qu'il est capable :

- soit de construire une leçon en tenant compte des concepts de la *gestion mentale* ;
- soit de présenter les résultats de son auto-évaluation en l'exprimant avec les concepts de la *gestion mentale* ;
- soit d'appliquer un concept complexe à un aspect particulier de l'enseignement ou de la didactique de sa branche.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du nombre de concepts appliqués et de la prise de conscience de son propre fonctionnement.

CHARGE DU COURS :

Il sera enseignant ou expert.

L'expert devra faire la preuve :

- d'une formation de formateur en gestion mentale dûment attestée ;
- d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.